VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1478

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1479

Aux personnes intéressées par le :

Projet de règlement nº 1478 – *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme nº 1368 afin de changer l'affectation du lot 3 895 111 (secteur Manoirs de la Gare).*

Premier projet de règlement nº 1479 – *Règlement modifiant le Règlement de zonage nº 1369 aux fins d'agrandir les limites de la zone R4-55 (secteur Manoirs de la Gare).*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 octobre 2012, le conseil de la Ville de Deux-Montagnes a adopté les projets de règlement suivants :

   a) Projet de règlement nº 1478 - *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme nº 1368 afin de changer l'affectation du lot 3 895 111 (secteur Manoirs de la Gare).*

   En résumé, ce projet de règlement a pour objet de remplacer l'affectation du lot 3 895 111 (boisé des Manoirs de la gare) de «conservation» à «habitation».

   b) Premier projet de règlement nº 1479 – *Règlement modifiant le Règlement de zonage nº 1369 aux fins d'agrandir les limites de la zone R4-55 (secteur Manoirs de la Gare).*

   En résumé, ce premier projet de règlement a pour objet d'agrandir les limites de la zone R4-55 (zone des Manoirs de la gare) à même une partie de la zone P1-35, de sorte que la partie boisée des Manoirs de la gare fasse partie de la zone R4-55.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu, **mercredi le 28 novembre 2012, à 19h** à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka.

3. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué les projets de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

4. Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes durant les heures normales d'ouverture.

5. Les projets de règlement concernent les zones R4-55 et P1-35, lesquelles sont situées dans le secteur de la 20e avenue et de la rue des Manoirs.

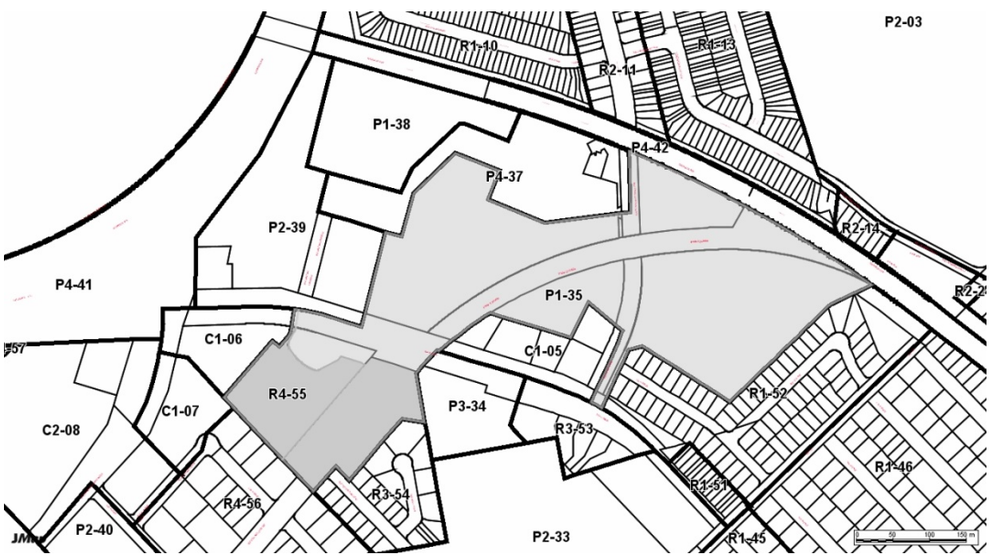

Donné à Deux-Montagnes, ce 7e jour du mois de novembre 2012.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier